

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération**  
n° 2006.05.109

**PEPINIERE  
D'ENTREPRISES -  
Site du Grand-Girac  
: TARIFS POUR LA  
PERIODE 2006 -  
2007**

**LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

**Excusé(s) :**

Maurice FOUGERE

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PEPINIERE D'ENTREPRISES - SITE DU GRAND-GIRAC : TARIFS POUR LA PERIODE 2006 - 2007**

Par décision n° 20 du 30 juin 2005, le bureau communautaire de la Comaga a confié à la société INTERFACES la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises située sur le site du Grand Girac à Saint-Michel.

Le contrat de gérance prévoit la fixation par la ComAGA des tarifs applicables aux entreprises qui seront accueillies au sein de la pépinière.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, les tarifs proposés sont les suivants :

**Partie bureaux :**

- Loyer Année 1 : 48 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 19 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Loyer Année 2 : 66 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 26 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Loyer Année 3 : 78 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 31 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Loyer Année 4 : 84 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 33 € HT/m<sup>2</sup>/an

**Partie Plateaux :**

- Loyer Année 1 : 36 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 14 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Loyer Année 2 : 54 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 21 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Loyer Année 3 : 66 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 26 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Loyer Année 4 : 72 € HT/m<sup>2</sup>/an + charges annuelles : 28 € HT/m<sup>2</sup>/an

Ces tarifs sont basés sur les loyers moyens constatés au sein des pépinières d'entreprises de qualité équivalente à celle du Grand Girac et sur une estimation des charges annuelles générales prises en compte dans le cadre de l'élaboration des comptes de résultats prévisionnels de la pépinière.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 5 avril 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** ces tarifs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
LE CONSEIL PREND ACTE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 mai 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 mai 2006</b>